



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>3586</b>	De <b>Mme Michèle Martinez</b> ( Rassemblement National - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités, autonomie et personnes handicapées
<b>Rubrique</b> > personnes âgées	<b>Tête d'analyse</b> > Le manque de suivi concernant la santé bucco-dentaire des résidents d'Ehpad	<b>Analyse</b> > Le manque de suivi concernant la santé bucco-dentaire des résidents d'Ehpad.
Question publiée au JO le : <b>29/11/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>20/06/2023</b> page : <b>5627</b> Date de changement d'attribution : <b>30/05/2023</b>		

### Texte de la question

Mme Michèle Martinez alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur le manque de suivi concernant la santé bucco-dentaire des résidents d'Ehpad. Dans de nombreux Ehpad, les résidents ne bénéficient d'aucune visite de contrôle dans l'année en raison du peu de médecins volontaires pour intervenir auprès de ces personnes âgées, parfois séniles et peu coopératives, qui demandent davantage de patience. En cas de problème comme les abcès par exemple, les résidents sont conduits à l'hôpital en stomatologie et la solution est presque systématiquement l'arrachage de la dent. La santé bucco-dentaire est essentielle à la qualité de vie, en particulier chez les personnes âgées chez qui une mauvaise santé bucco-dentaire peut rendre difficile la mastication, pouvant entraîner des carences, une dénutrition, mais aussi rendre difficile la communication et entraîner un repli et une baisse de l'estime de soi. Une consultation régulière avec un chirurgien-dentiste permet de prévenir ces problèmes. Elle souhaiterait savoir ce qu'il compte faire face à ce manque de soins prodigués aux aînés.

### Texte de la réponse

La santé bucco-dentaire des résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est un sujet majeur pour la préservation de l'autonomie physique et sociale des personnes âgées. Plusieurs actions ont été mises en place ces dernières années pour renforcer l'accès aux soins bucco-dentaires des résidents d'EHPAD. La mesure 13 de la feuille de route EHPAD-USLD 2021-2023 prévoit ainsi la facilitation des interventions de chirurgiens-dentistes en EHPAD, notamment grâce à la mise en œuvre de contrats-types et de conventionnements. Des expérimentations sont par ailleurs menées dans les territoires pour développer des formes nouvelles d'exercice et d'accès aux soins, notamment grâce à la téléconsultation. Une évaluation de leur déploiement permettra d'envisager la généraliser ou l'adaptation de ces solutions à l'ensemble du territoire, pour améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires des résidents en EHPAD. Enfin, la proposition de loi "portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France", portée par la majorité présidentielle et actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale, contient des dispositions qui visent à renforcer les actions de prévention dans les établissements, actions qui englobent bien sûr la santé bucco-dentaire.